CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52923** **VALABLE JUSQU'AU** **28/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1989

Raison sociale : MARQUES-MARBRE CARRELAGE REVETEMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2021

Sigle : MCR

Capital : 50 000

147 RUE BERGSON
42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 351841788

Siret : 351 841 788 00018

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 16 014092

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-110632

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-110632

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 77 93 55 44 **Fax :**

Portable : 06 85 89 35 23

Responsabilité légale :
MARQUES FREDERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : marques.carrelage@orange.fr

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 746 100 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	17	02/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/07/2026 11:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.